

15.10.4. ECLAIRAGE INTERIEUR

9.3.7 Équipement électrique

9.3.7.1 La tension nominale du circuit électrique ne doit pas être supérieure à 24V.

9.3.7.2 Tout éclairage situé dans le compartiment de chargement des véhicules EX/II doit être monté sur le plafond et recouvert, c'est-à-dire sans câblage ou ampoule à nu.

Dans le cas du groupe de compatibilité J, le degré de protection de l'installation électrique doit être d'au moins IP65 (par exemple "enveloppe antidéflagrante Eex d"). Tout équipement électrique accessible de l'intérieur du compartiment de chargement doit être suffisamment protégé contre les chocs mécaniques de l'intérieur.

9.3.7.3 L'installation électrique sur les véhicules EX/III doit satisfaire aux prescriptions des 9.2.2.2, 9.2.2.3, 9.2.2.4, 9.2.2.5.2 et 9.2.2.6.

L'installation électrique située dans le compartiment de chargement doit être protégée contre les poussières (degré de protection d'au moins IP54 ou équivalent) ou, dans le cas du groupe de compatibilité J, avoir un degré de protection d'au moins IP65 (par exemple "enveloppe antidéflagrante Eex d").



15.10.4.1. ETAT

15.10.4.1.2. Détérioration I O I

Observation à mentionner en cas de détérioration de l'éclairage intérieur.

15.10.4.2. FONCTIONNEMENT

15.10.4.2.2. Mauvais fonctionnement I S I

Non fonctionnement ou fonctionnement intermittent de la lampe. Interrupteur placé à l'intérieur de la caisse.

15.10.4.2.3. Fonctionnement anormal I O I

Observation à mentionner en cas de fonctionnement anormal de l'éclairage d'un véhicule EXII ou EXIII ne rentrant pas dans le cadre du point de contrôle 15.10.4.2.2.

15.10.4.4. DIVERS

15.10.4.4.1. Absence I S I

Absence d'éclairage sur un équipement prévu.

15.10.4.4.2. Contrôle impossible I S I

Pour des raisons non liées à la conception du véhicule.

EQUIPEMENT EX III : montage et alimentation d'un plafonnier homologué à leds



- *Interrupteur d'allumage au tableau de bord.*



- *Passage d'un câble ADR homologué (2 x 0,75 mm²) pour alimentation du plafonnier*

EQUIPEMENT EX III : montage et alimentation d'un plafonnier à leds



- *Plafonnier à leds homologué ADR*
- *De par sa conception les leds sont protégées contre tout choc*



- *La température lorsqu'il est alimenté ne dépasse pas le seuil de 40°C pour une température ambiante de 25°C....*